

COLLECTIF NI PAUVRE, NI SOUMIS MIDI-PYRÉNÉES (+ de 30 associations)

Manifestation le 10 juin 2008 à Toulouse, à Compans Caffarelli, à 13h30, démarrage en tête du cortège des fonctionnaires qui manifestent aussi !

Après la manifestation historique du collectif Ni Pauvre, Ni Soumis le 29 mars à Paris, le président Sarkozy s'était engagé à donner une réponse sur les ressources des personnes en situation de handicap ou de maladies invalidantes, le 10 juin 2008 à l'occasion de la Conférence Nationale du Handicap (*rencontre prévue depuis trois ans déjà, dont l'objet est de faire le bilan de la loi du 11 février 2005, loi en faveur des personnes handicapées, loi qui avait oublié de traiter la question des ressources !*).

Pour rappel, nos revendications : un revenu d'existence égale au SMIC brut pour toutes personnes en situation de handicap ou de maladies invalidantes, ne pouvant pas ou plus travailler ! Un revenu soumis à cotisations, et cumulable avec celui du conjoint !

Car nous dénonçons l'aumône de 6,83 € faite aux personnes handicapées titulaires de l'AAH de 628 € par mois ! Comment survivre avec une telle augmentation d'un revenu déjà inférieur de 25 % au seuil de pauvreté ? Sans parler des pensions d'invalidité, rentes accident du travail et maladies professionnelles, dont le montant peut être encore inférieur, et pour lesquels aucune revalorisation n'a été prévue !!!

Mensonge ! Alors qu'au cours de sa campagne présidentielle, le candidat Sarkozy s'était engagé à revaloriser l'AAH de 25 % sur le quinquennat, et alors même qu'il disait l'avoir augmentée de 5 % en 2008 (*lors de sa prestation télévisée du 24 avril dernier*), l'augmentation réelle de l'AAH n'est que de 1,1 % à ce jour et même si elle était augmentée de 3,9 % en 2008 comme promis, cela ne ferait qu'une augmentation globale sur l'année de 2,4 % pour 2008 !!! Le même engagement a été pris pour les personnes âgées titulaires du minimum vieillesse, avec le même résultat.

Quant à l'objet de la conférence nationale du handicap du 10 juin, le bilan de la loi du 2005 n'est pas à la hauteur des espoirs suscités.

Sur le terrain, les personnes en situation de handicap ou de maladies invalidantes, et leurs représentants, constatent de grandes inégalités de traitement d'un département à l'autre. La plupart des MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées) continuent à dysfonctionner, comme les COTOREP et CDES qu'elles ont remplacées.

Au total, les textes d'application de la loi du 11 février 2005 ont produit un dispositif complexe où les personnes concernées ont beaucoup de mal à se repérer et à faire valoir leurs droits : la très grande majorité des MDPH restent incapables de leur apporter l'information, les conseils et l'accompagnement dont elles ont besoin. Elles se limitent à étudier des droits administrativement ...

HANDICAP, MALADIE, NOUS SOMMES TOUS CONCERNES !!!

Associations signataires (32) :

Act-Up Toulouse, AFM 31 (Association Française contre les Myopathies), **AIDES Délégation Haute-Garonne, Association Française des Hémophiles**, (Comité Midi-Pyrénées), **AFMHY** (Association Française des Mômes Hydatiformes), **AFTC MP** (Association des Familles de Traumatés Craniens Mid Pyrénées), **Alliance Maladies Rares Midi-pyrénées, ANDAR 31** (Association Nationale de Défense contre l'Arthrite Rhumatoïde), **ANPEA** (Association Nationale des Parents d'Enfants Aveugles ou gravement déficients visuels avec ou sans handicaps associés), **APF 31** (Association des Paralysés de France de Haute-Garonne), **APF 32** (Association des Paralysés de France du Gers), **Association Griselidis, Association Huntington France, Association Le Goëland, Association Neurofibromatoses et Recklinghausen, Association Strumpell-Lorrain, CCS** (Couples contre le sida), **CHA** (Coordination Handicap et Autonomie), **CIAH 31** (Collectif Inter Associatif Handicaps 31), **Collectif Citoyen(ne)s à Part Entière, Collectif des Sans Rien, CSC** (Connaître les Syndromes Cérébelleux), **DAL Toulouse** (Droit Au Logement), **Etre et Avoir 31, GIHP Midi-Pyrénées** (Groupement pour l'Insertion des Personnes Handicapées Physiques), **Handi-Social, La Maison des Epilepsies de Midi Pyrénées, NAFSEP** (Nouvelle Association Française des Sclérosés En Plaques), **Sarcoïdose Infos, SUD Santé Marchant, UFAL** (Union des Familles Laïques), **URAPEI Midi-Pyrénées** (Union Régionale des Associations de Parents et Amis de Personnes Handicapées Mentales)

Au 31 décembre 2007, AAH :	621,27 €	Les revalorisations	Montant augmentation
janv-08	628,10 €	1,1% au 1er Janvier 2008	6,83 €
févr-08	628,10 €		6,83 €
mars-08	628,10 €		6,83 €
avr-08	628,10 €		6,83 €
mai-08	628,10 €		6,83 €
juin-08	628,10 €		6,83 €
juil-08	628,10 €		6,83 €
Aout 2008	628,10 €		6,83 €
sept-08	652,33 €	3,9% de plus au 1er septembre 2008, soit 5% depuis le 31 décembre 2007	31,06 €
oct-08	652,33 €		31,06 €
nov-08	652,33 €		31,06 €
déc-08	652,33 €		31,06 €
Total AAH sur année 2008	7 634,17 €	Augmentation totale 2008	178,93 €
Montant moyen sur les 12 mois	636,18 €	Augmentation moyenne sur les 12 derniers mois	14,91 €
Donc un % de, sur les 12 derniers mois		2,40%	
Ces 2,40% sont très loin des 5% annoncés			